

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique

**Modification substantielle des installations classées exploitées par la société
MJ VALORISATION sur la ZI des Tailas à SAINTE-SIGOLENE**



PJ n°47 – Capacités techniques et financières

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET DU DOCUMENT.....	3
2. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE	3
2.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE	3
2.2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	4
3. CAPACITES TECHNIQUES.....	5
3.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET PROCÉDES DE LA SOCIÉTÉ MJ VALORISATION	5
3.1.1 Déchets de métaux et alliages de métaux	5
3.1.2 Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	6
3.1.3 Déchets industriels banals (DIB) et déchets industriels dangereux (DID)	7
3.1.4 Véhicule Hors d'Usage (VHU)	8
3.1.5 Offre de services	9
3.2 RESSOURCES HUMAINES.....	9
3.3 INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS.....	10
3.4 AGREMENTS ET CERTIFICATIONS.....	10
4. CAPACITES FINANCIERES	11

1. OBJET DU DOCUMENT

L'article D.181-15-2 I 3° du Code de l'environnement précise que le dossier de demande d'autorisation pour les ICPE doit comporter « Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir.

Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation. »

De manière générale, les capacités financières doivent permettre de justifier qu'elles sont suffisantes pour :

- la construction des locaux, mise en place des équipements, etc.,
- la conduite des installations en assumant l'ensemble des exigences susceptibles de découler de son fonctionnement,
- la remise en état du site lors de la cessation d'activité. Sur ce dernier point, les exploitants soumis à obligation de constitution de garanties financières peuvent s'appuyer sur les garanties financières définies. Pour les autres, il est pertinent d'évaluer les coûts associés à la remise en état du site.

Par ailleurs, le pétitionnaire doit étayer ses capacités financières et préciser :

- celles qui lui sont propres,
- celles fournies par des tiers.

Il doit également justifier d'engagements fermes provenant de banques ou d'autres tiers lors de la mise en service de l'installation (dans le cas où les capacités financières ne seraient pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation).

Un courrier de la banque (attestation précisant que l'argent est disponible) peut convenir.

2. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

2.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le site de la société MJ VALORISATION est situé dans la Zone Industrielle des Taillas, sur la commune de Sainte-Sigolène (43600), dans le département de la Haute-Loire.

Le site est situé allée Blaise Pascal, en bordure sud de la zone industrielle.

↪ Un plan de situation figure en PJ n°1.

Le site occupe les parcelles n°287 et n°809 de la section AM du cadastre de Sainte-Sigolène et présente une superficie totale de 7 133 m².



Vue aérienne Géoportail, 2019

Le site est bordé au sud par l'une des voies internes de la zone industrielle. Cette voie constitue la voie d'accès à l'unique entrée du site.

Les coordonnées topographiques du site selon le quadrillage LAMBERT 93 sont les suivantes :

X = 798 421,48 m

Y = 6 462 031,25 m

Le site se situe à une altitude d'environ 811 m.

↪ Un plan de localisation figure en PJ n°2.

2.2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

La société MJ VALORISATION est dirigée par Monsieur Jonathan JARROUSSE. L'entreprise est propriétaire des deux parcelles (AM 287 et AM 809) et des locaux qu'elle exploite sur la commune de Sainte-Sigolène.

↪ Les justificatifs de propriété figurent en PJ n°3-1 et PJ n°3-2.

3. CAPACITES TECHNIQUES

3.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET PROCEDES DE LA SOCIETE MJ VALORISATION

3.1.1 Déchets de métaux et alliages de métaux

Collecte de déchets métalliques industriels

La société MJ VALORISATION collecte les déchets de métaux auprès des professionnels de tous secteurs. Elle met à disposition en location des contenants adaptés aux déchets métalliques industriels. Elle propose des bennes de différentes tailles (5m³, 8m³, 10m³, 20m³ et 30m³).

En contact étroit avec les producteurs et détenteurs de déchets, elle assure une rotation de bennes permettant une gestion simplifiée des déchets métalliques sur les différents sites industriels. Pour ce faire, la société MJ VALORISATION possède un camion ampliroll, deux camions multi-benne et 3 utilitaires conduits par quatre chauffeurs. La société sous-traite occasionnellement les rotations de bennes à d'autres sociétés de transport spécifiques.

Un bon de collecte est délivré au producteur / détenteur du déchet à chaque enlèvement.

A réception des déchets métalliques industriels sur le site de collecte, les chargements sont pesés et identifiés par contrôle visuel.

Un contrôle de la radioactivité est également réalisé à l'aide d'un radiamètre portatif, et prochainement, à l'aide d'un portique de détection qui sera placé au niveau du pont bascule.

Les déchets sont triés et regroupés selon leur nature et leur qualité pour ensuite être redirigés, par l'intermédiaire de transporteurs affrétés, vers les exutoires de traitement et de valorisation.

Selon la localisation des sites des producteurs/détenteurs des déchets, ceux-ci peuvent être apportés directement à l'exutoire sans transiter par le site de la société MJ VALORISATION.

Achat au détail

Les déchets de métaux sont également collectés par apport direct des producteurs des déchets (particuliers et artisans).

Les principaux métaux ferreux et non ferreux acceptés par la société sont listés ci-dessous (non exhaustif) :

- Ferraille : toute taille et tout type
- Cuivre
- Câbles électriques, câbles informatique et téléphoniques, câbles aluminium
- Laiton
- Moteur électrique
- Zinc
- Plomb, batteries au plomb
- Bronze
- Inox
- Aluminium
- etc.

A leur arrivée, les particuliers et artisans sont tenus de se présenter à l'accueil. Les chargements sont identifiés par contrôle visuel et pesés. Un contrôle de la radioactivité est également réalisé. Un justificatif

de prise en charge est délivré à chaque personne apportant des métaux ainsi qu'un paiement par chèque uniquement.

Les différents métaux sont ensuite triés et regroupés avant envoi vers les exutoires de traitement et de valorisation.

Tri et traitement manuels et mécaniques

La société MJ VALORISATION, procède au tri et au traitement des métaux afin de permettre leur valorisation.

Ainsi, les opérateurs de l'entreprise réalisent, lorsque nécessaire :

- **Un tri mécanique** des différents métaux à l'aide des engins de manutention permettant de soulever des charges lourdes et engendrant un gain dans les temps de manipulation. La société MJ VALORISATION dispose de deux pelles à grappin, d'une pelle à aimant, d'une pelle à pince de tri, de deux chariots élévateurs et d'un chariot télescopique. Ces engins sont tous alimentés par GNR à l'exception d'un chariot élévateur fonctionnant au propane.
- **Un déferrage manuel** à l'aide d'outils électroportatifs ou par oxycoupage.
L'oxycoupage est une technique de découpe des métaux, par oxydation localisée continue, à l'aide d'un jet d'oxygène pur. Il est nécessaire, pour cela, de porter à une température d'environ 1 300 °C, dite température d'amorçage (ou d'ignition), le point de la pièce où l'on va commencer la coupe. Ce procédé nécessite :
 - Une flamme de chauffe (oxy-gaz) pour l'amorçage et l'entretien de la coupe. La société MJ VALORISATION utilise du propane.
 - Un jet de coupe central d'oxygène pur, venant en milieu de buse, qui permet la combustion dans la saignée et sur toute l'épaisseur à couper. Ce jet de coupe joue aussi un rôle mécanique d'élimination des oxydes formés (scories). L'efficacité de la coupe sera améliorée par un très haut degré de pureté de l'oxygène.

La capacité d'oxycoupage manuel s'élève à 5 tonnes par jour.

- **Une mise à la taille** des déchets métalliques de grandes longueurs (poutre IPN par exemple) ou de grands volumes (cuve dégazée et inertée par exemple) par oxycoupage ou par cisailage mécanique assurée par une presse-cisaille. Cette dernière fonctionne au GNR. Elle présente une capacité de découpe des métaux d'environ 90 tonnes par jour, à plein régime.

↪ Cf fiche technique de la presse cisaille en PJ n°46-3.

3.1.2 Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Depuis 2021, la société MJ VALORISATION a mis en place un partenariat avec l'éco-organisme ECOSYSTEM pour le regroupement et la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques. Cela concerne le gros électroménager, les équipements de froid, les petits électroménagers et outils portatifs ainsi que les appareils électroniques.

MJ VALORISATION assure le regroupement de ces équipements, apportés le plus souvent par des particuliers et artisans. L'éco-organisme se charge de leur collecte pour traitement.

On estime le volume de DEEE stockés sur site à 80m³ maximum répartis en :

- une benne de 30m³ pour le gros électroménager à broyer, ne nécessitant pas de traitement spécifique avant broyage (chauffe-eau principalement)
- une benne de 30m³ pour le gros électroménager à traiter (machine à laver, sèche-linge, cuisinière, etc.
- 15m³ pour les équipements de froid stockés sur dalle étanche
- 5m³ pour les petits électroménagers, outils portatifs et appareils électroniques en casiers

3.1.3 Déchets industriels banals (DIB) et déchets industriels dangereux (DID)

Déchets non dangereux

Depuis 2019, MJ VALORISATION, propose un service de collecte et de gestion des déchets industriels banals (DIB). Cette gestion s'effectue selon les mêmes modalités que la collecte des déchets métalliques industriels.

Des contenants appropriés sont mis à disposition chez les clients (bennes étanches de 5m³, 8m³, 10m³, 20m³ et 30m³ le plus généralement).

Lorsque les bennes sont pleines, une rotation est effectuée en lien étroit avec le producteur/détenteur des déchets.

Le site présente une aire dédiée au tri et stockage des DIB, couverte, couvrant environ 160 m² à proximité de l'entrée du site. Cela permet d'assurer une meilleure gestion des flux conformément au décret n°2021-950 du 16 juillet 2021 (tri 7 flux). Les déchets sont déversés sur l'aire de tri dédiée. Un opérateur de la société MJ VALORISATION procède au tri mécanique des déchets en mélange en fonction de leur nature (plastiques, bois, verre, métaux, cartons) pour les stocker dans les bennes correspondantes situées sous l'espace couvert. Ce dispositif évite l'exposition aux intempéries et l'envol des déchets.

Une alvéole « DIB résiduels » est dédiée aux refus de tri.

Les déchets sont ensuite repris par une filière spécialisée autorisée pour valorisation matière ou valorisation énergétique, exceptés les refus de tri qui partent à l'enfouissement.

Les fractions minérales (hors déchets de plâtre qui ne sont pas admis sur site) sont collectées en très faible quantité sur le site. Elles sont reprises par une société spécialisée pour valorisation matière.

Déchets dangereux

La société MJ VALORISATION assure actuellement une activité de négoce des déchets dangereux. Elle met à disposition de ses clients, des contenants spécifiques (bac 1 400L, IBC 1 000L, bac 600L, bac 300L, caisse 65L, fûts ADR 220L et 60L) étanches et couverts dont le contenu est clairement identifié et sans mélange.

L'entreprise procède à la rotation de ces contenants en lien étroit avec le client. Les déchets sont transportés, conformément à la réglementation ADR directement vers les exutoires spécifiques sans transiter sur le site de la société MJ VALORISATION.

Dans l'optique de développer son offre globale en matière d'environnement, et pour mieux répondre aux demandes de ses clients, la société MJ VALORISATION souhaite étendre son activité actuelle à la collecte, au regroupement et au traitement de déchets dangereux.

La société MJ VALORISATION mettra en place une procédure d'admission spécifique à ces déchets avec le renseignement d'une fiche d'identification préalable (FIP) par le producteur/détenteur du déchet et la délivrance d'un certificat d'acceptation préalable (CAP) délivré par MJ VALORISATION. Un bordereau de suivi du déchet sera également édité via la plateforme Trackdéchets pour chaque déchet pris en charge par MJ VALORISATION.

☞ Cf. exemples de FIP et CAP en PJ n°49-1a et 49-1b.

Leur stockage réalisé dans le bâtiment nouvellement construit au sud-est du site présentera une rétention adaptée (34m³) prenant en compte les incompatibilités de stockage. Des mesures de prévention du risque incendie (système de télésurveillance et caméra thermique avec report d'alarme) et des dispositifs d'extinction adaptés seront mis en place (extincteurs à poudre et poteau incendie privé à l'entrée du site notamment).

Par ailleurs, afin de respecter les valeurs d'émission seuils pour les eaux de rejet, l'entreprise s'est équipée d'un dispositif assurant le traitement des égouttures d'huile de coupe issues des copeaux d'usinage qu'elle stocke.

La société MJ VALORISATION souhaite assurer également le traitement des huiles de coupe qu'elle collectera chez ses clients. La capacité journalière de la station de traitement de 5m³/jour sera respectée. Les rejets seront conformes à la convention de rejet signée avec la mairie de Sainte-Sigolène.

3.1.4 Véhicule Hors d'Usage (VHU)

MJ VALORISATION possède l'agrément pour le traitement des véhicules hors d'usage depuis 2013. Celui-ci a été renouvelé en 2019. Dans le cadre de la simplification des procédures d'agrément VHU introduite par l'arrêté du 14 avril 2020, cet agrément est délivré sans limite de durée.

↳ Cf. Arrêté n° BCTE/2019-82 en PJ n°46-5.

Les véhicules hors d'usage (VHU) sont apportés par leur propriétaire. Aucune collecte n'est effectuée de la part de la société MJ VALORISATION. L'admission de ces véhicules est soumise à un contrôle strict. Ils ne sont pas acceptés en l'absence de certificat d'immatriculation. Celui-ci est nécessaire afin de procéder à la procédure de destruction administrative du véhicule (certificat de destruction CERFA 14365*01).

Les véhicules sont placés sur une dalle étanche dédiée aux VHU en attente de dépollution.

Conformément aux prescriptions du cahier des charges annexé à l'arrêté d'agrément n° BCTE/2019-82 du 3 juillet 2019, les opérations de dépollution sont réalisées avant tout autre traitement du véhicule hors d'usage :

- Les batteries sont retirées, stockées dans un bac étanche dédié sous abri dans la zone VHU, en attente de récupération par une société habilitée à leur traitement.
- Les pots catalytiques sont démontés et stockés en attente de récupération par une société habilitée à leur traitement.
- Les éléments filtrants contenant des fluides (filtres à huile et filtres à carburant) sont retirés. Ils sont stockés dans un fût étanche de 200 L dédié, sous abri dans la zone VHU, en attente de récupération par une société habilitée à leur traitement.
- Les composants susceptibles d'exploser tels qu'airbags et prétensionneurs sont neutralisés.
- Les fluides autres que frigorigènes (huiles de carter, de transmission, de boîtes de vitesse et hydrauliques, liquides de refroidissement, de freins et antigel ainsi que les carburants) sont retirés et stockés dans des réservoirs dédiés sous abri et sur rétention. Les fluides sont repris comme déchets dangereux par une société habilitée à leur traitement et font l'objet d'un bordereau de suivi des déchets. Les carburants sont utilisés en interne.
- Les VHU équipés d'un système de climatisation sont traités par un opérateur compétent, disposant de l'Attestation de Capacité de catégorie V.
- Les pneumatiques sont démontés, déjantés puis stockés dans une benne dédiée mise à disposition par une société, agréée pour la récupération des pneumatiques.
- Les éléments contenant du mercure, ou des PCB / PCT sont démontés selon les informations de la base de données IDIS2.

L'activité VHU est exploitée sur une surface de 300 m² répartis comme suit :

- Un bâtiment couvert de 50 m² environ pour la dépollution des VHU,
- Deux alvéoles, soit 84 m² pour le stockage des moteurs,
- Une dalle d'environ 165 m² pour le stockage temporaire des véhicules en attente de dépollution et des bennes de carcasses, pneumatiques, pare-chocs et pare-brise.

↪ Cf. plan du site en PJ n°48.

3.1.5 Offre de services

Le bureau d'étude et de conseils créé en novembre 2020 s'intègre dans l'offre globale proposée par la société MJ VALORISATION.

Ses missions s'appliquent sur le site de la société MJ VALORISATION, sur lequel il gère l'ICPE, le système de management environnemental (certification ISO 140001) et plus généralement, l'ensemble des mesures liées à la sécurité, la qualité et l'environnement.

Il propose également des missions d'accompagnement et de conseils auprès d'autres entreprises :

- Gestion des ICPE : réalisation de dossiers Installations Classées (autorisation environnementale, enregistrement, déclaration, porter à connaissance, cessation d'activité partielle ou complète), réalisation d'études d'impact et d'études de dangers, audits d'évaluation de la conformité à la réglementation des ICPE et préconisations d'actions correctives, contrôle des ICPE périodiques des émissions sonores,
- Système de management : accompagnement à la mise en place des systèmes de management en qualité, sécurité, environnement et RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) certifiables selon les normes ISO et accompagnement pour la constitution des dossiers d'obtention de labels (Imprim'Vert, ECOVADIS, ...),
- Assistance au management de la sécurité-santé au travail et de l'environnement, complémentaire au service QHSE des entreprises : veille réglementaire en sécurité-santé au travail et environnement, document unique d'évaluation des risques, document relatif à la protection contre les explosions, déclarations réglementaires (GEREP, SYDEREP, ...),
- Recherche de subventions,
- Réalisation de bilans d'émission de gaz à effet de serre (BEGES)

3.2 RESSOURCES HUMAINES

La société MJ VALORISATION emploie 21 personnes, réparties de la façon suivante :

- Direction : 1 personne
- Equipe commerciale : 2 personnes
- Responsable de site : 1 personne
- Administration : 3 personnes à temps plein et 1 emploi étudiant pour le weekend et les vacances scolaires
- Activité de conseil : 3 personnes
- Opérateurs manutentionnaires : 6 personnes
- Chauffeurs : 4 personnes

Quatre emplois supplémentaires sont prévus dans le cadre du développement de la nouvelle activité de collecte des déchets dangereux et de l'activité de conseils.

Le site est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h. Le site ne ferme que les dimanches et jours fériés.


3.3 INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

Les installations existantes sur le site de la société MJ VALORISATION sont les suivantes :

- Engins de manutention : 2 chariots fonctionnant au GNR, 1 chariot fonctionnant au propane, 4 pelles fonctionnant au GNR,
- Véhicules : 1 camion Ampliroll, 2 camions multi-bennes et 3 utilitaires fonctionnant au gasoil
- 1 pont bascule d'une capacité de 50 tonnes
- 1 bascule d'une capacité de 1,5 tonnes
- 1 station de dépollution VHU
- 1 station de traitement des eaux souillées par les huiles de coupe
- 1 presse-cisaille fonctionnant au GNR
- 1 compresseur de 500 L
- 1 machine à dénuder électrique
- 1 poste à souder
- 1 poste d'oxycoupage
- Des outils électroportatifs (meuleuses, perceuses, visseuses, ...)
- Une ombrière munies de panneaux photovoltaïques d'une surface de 245 m².

Dans le cadre du développement de la nouvelle activité de collecte des déchets dangereux, aucun équipement spécifique supplémentaire n'est nécessaire.

3.4 AGREMENTS ET CERTIFICATIONS

	Référentiel	Finalité	Date de 1 ^{ère} certification
ENVIRONNEMENT		<p>La norme ISO 14001 : 2015 spécifie les exigences relatives à un système de management environnemental pouvant être utilisé par un organisme pour améliorer sa performance environnementale. La présente Norme internationale est destinée à être utilisée par les organismes souhaitant gérer leurs responsabilités environnementales d'une manière systématique qui contribue au pilier environnemental du développement durable.</p> <p>ISO 14001 : 2015 permet d'aider un organisme à obtenir les résultats escomptés de son système de management environnemental, lesquels constituent une valeur ajoutée pour l'environnement, pour l'organisme lui-même et pour les parties intéressées. En cohérence avec la politique environnementale de l'organisme, les résultats escomptés d'un système de management environnemental incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de la performance environnementale ; - le respect des obligations de conformité ; - la réalisation des objectifs environnementaux. 	Mai 2017
ACTIVITE VHU	<p>Agrément Arrêté n°BCTE/2019-82 du 3 juillet 2019</p>	<p>Les véhicules hors d'usage (VHU) étant considérés comme des déchets dangereux, leur gestion est encadrée par la directive européenne 2000/53/CE du 18 septembre 2000.</p> <p>Les organismes assurant le traitement des VHU doivent ainsi être munies d'un agrément délivré pour une durée indéterminée et faisant l'objet d'audits annuels par un organisme certifié.</p>	Juillet 2019

4. CAPACITES FINANCIERES

L'évolution de la situation financière de la société MJ VALORISATION est présentée dans le tableau ci-après :

	2019	2020	2021
Volume de déchets sortants	-	12 223 tonnes	19 113 tonnes
Effectif (CDI / ETP)	0,17 / 9,82	0 / 10,07	0,30 / 11,68
Chiffre d'affaires	4 015 814	3 873 415	10 006 385
Résultats d'exploitation	142 226	260 096	905 473
Capacité d'autofinancement	250 160	323 052	792 565

Les capacités financières de la société MJ VALORISATION lui permettent d'exploiter ses installations sur son site, dans le respect de la réglementation en matière d'environnement, de sécurité et d'hygiène industrielle.

Le projet de réagencement du site a fait l'objet de subventions provenant de l'ADEME, de l'agence de l'eau, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du département et de l'ASP.

L'exploitation de la nouvelle activité de collecte et de regroupement de déchets dangereux n'implique pas de besoin significatif de financement.